



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **28 janvier 2019**

Délibération n° 2019-3272

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Conseil d'administration de la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e) - Désignation de représentants du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Pillon

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 8 janvier 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 30 janvier 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Petit, Mmes Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Rabatel, M. Bernard (pouvoir à M. Sécheresse), Mme Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Genin (pouvoir à Mme Burricand), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Passi, Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Iehl), Peytavin (pouvoir à M. Millet), Pietka (pouvoir à M. Bravo), M. Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Mmes Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), Varenne (pouvoir à M. Dercamp), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 28 janvier 2019**Délibération n° 2019-3272**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Conseil d'administration de la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e) - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 décembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole de Lyon, collectivité à statut particulier, assure l'exercice des compétences portées auparavant sur son territoire par la Communauté urbaine de Lyon et par le Département du Rhône. Ainsi, chef de file de la politique d'insertion, elle dispose d'un levier inédit en matière de mobilisation des entreprises.

Par délibération du Conseil n° 2015-0939 du 10 décembre 2015, la Métropole a adopté un PMI'e volontaire et traduisant un engagement important tant en termes de rénovation des méthodes que de médiation entre insertion et développement économique. Le programme de développement économique s'inscrit lui aussi dans ce cadre pour une Métropole attractive et responsable socialement.

Construit en associant largement les acteurs de son territoire, le PMI'e se décline au travers de 3 axes : développer l'offre d'insertion par les entreprises, construire une offre de service orientée vers l'accès à l'activité des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et porter un projet commun pour un territoire métropolitain exemplaire. Élaboré pour la période couvrant 2016 à 2020, il envisage une déclinaison pragmatique et adaptable de ses orientations pour appréhender et prendre en considération les réalités du territoire, de ses habitants (entreprises, bénéficiaires, acteurs), de son environnement. Par son orientation 3, la Métropole affiche l'ambition de rassembler ses partenaires pour la construction d'une politique d'insertion pour l'emploi coordonnée et partagée, lisible et plus efficace.

Pour rendre plus efficiente l'action en direction des acteurs économiques et renforcer le déploiement de l'offre d'insertion par l'entreprise, la Métropole fait le choix de faire évoluer la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon (MDEF) sur son territoire en une structure métropolitaine d'insertion pour l'emploi. Cette nouvelle organisation répond à 3 enjeux majeurs :

- répondre à l'ambition métropolitaine de développer sur l'ensemble de son territoire et pour les publics les plus éloignés de l'emploi une offre d'insertion par l'entreprise (orientation 1 du PMI'e) qui garantit l'équité de traitement des publics,
- clarifier l'action publique en direction de l'entreprise et développer son efficacité,
- optimiser les ressources du territoire au service de ces enjeux.

Par délibération du Conseil n° 2018-2712 du 27 avril 2018, la Métropole a approuvé l'avenant n° 4 à la convention constitutive de la MDEF organisant son évolution en groupement d'intérêt public (GIP) sur le périmètre métropolitain et son changement de nom, celui de Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e).

Le 13 juillet 2018, le conseil d'administration de la MDEF s'est réuni pour valider l'évolution des statuts qui ont été ensuite présentés en assemblée générale extraordinaire le 13 septembre 2018. Les statuts ont été

validés dans le cadre d'un arrêté préfectoral du ... décembre 2018 qui va permettre de réunir la 1^{ère} assemblée générale du GIP dans son nouveau format pour l'élection de son bureau et l'installation de la structure.

Les nouveaux statuts prévoient, notamment :

- un élargissement de l'objet : ayant pour mission, notamment, la coordination des acteurs de l'emploi des réseaux spécialisés et des acteurs locaux, la MMI'e doit également devenir l'opérateur privilégié du PMI'e dans le cadre du pacte territorial d'insertion pour l'emploi et assurer le déploiement opérationnel du lien à l'entreprise,
- un élargissement de son périmètre d'intervention qui lui permette d'intervenir sur l'intégralité du territoire métropolitain,
- une évolution de sa gouvernance et de son financement qui permette à la Métropole d'augmenter ses voix dans le groupement afin d'accompagner et de participer au pilotage du GIP.

II - Modalités de représentation

Le conseil d'administration est composé de 32 membres ayant voix délibérative :

- la Métropole dispose de 5 titulaires et 5 suppléants,
- la Ville de Lyon dispose de 2 titulaires et 2 suppléants,
- l'Etat dispose d'un titulaire et d'un suppléant,
- le Pôle emploi dispose d'un titulaire et d'un suppléant,
- la Région Auvergne-Rhône-Alpes dispose d'un titulaire et d'un suppléant,
- les 17 autres Communes disposent chacune d'un titulaire et d'un suppléant,
- les consulaires ainsi que les bailleurs publics disposent chacun d'un titulaire et d'un suppléant.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à la nomination des représentants de la Métropole au sein du GIP ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

Oùï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

- Dans l'exposé des motifs, **I - Contexte**, paragraphe commençant par "Le 13 juillet 2018, le conseil d'administration de la MDEF s'est réuni, etc.", il convient de lire :

"d'un arrêté préfectoral n° 18 - 463 du 28 décembre 2018"

au lieu de :

"d'un arrêté préfectoral du ... décembre 2018"

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

1° - Approuve les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Désigne en tant que titulaires et suppléants pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration du GIP MMI'e :

Titulaires	Suppléants
1 - M. David KIMELFELD	1 - Mme Laura GANDOLFI
2 - Mme Fouziya BOUZERDA	2 - M. Bertrand ARTIGNY
3 - M. Gilles PILLON	3 - Mme Pascale COCHET
4 - Mme Brigitte JANNOT	4 - M. Eric DESBOS
5 - Mme Laurence BALAS	5 - Mme Marylène MILLET

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 30 janvier 2019.

·
·